

<http://ugtg.org/spip.php?article2565>



Sendikalis pa kriminèl..Solidarité avec les camarades de Pôle Emploi...

Rassemblement devant le

Ti  e Pointe-à-Pitre jeudi
mars 2021

Date de mise en ligne: jeudi 1er mars 2021

- Expressions - Tracts -

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

CAMARADES, COLLÈGUES DE PÔLE EMPLOI,

Le 04 mars 2021 deux Délégués Syndicaux de l'UGTG et leur Organisation Syndicale l'UGTG, sont trainés devant le Tribunal par la Direction de PÔLE EMPLOI.

Ils sont poursuivis pour avoir dénoncé les dérives d'une Direction de Pôle Emploi organisée comme une affaire de parents, amis et alliés, au détriment du service public.

Ainsi, l'UGTG dénonçait notamment :

Quelques exemples :

Ø Entraves répétées à l'exercice du droit syndical notamment en ce qui concerne le fonctionnement des instances. Refus de réunion extraordinaire pour droit d'alerte ; Refus d'enquête demandée par les Délégués du personnel et le CHSCT ; refus d'expertise financière du Comité d'Entreprise ; refus de convocation du CHSCT sur des cas graves d'harcèlement ; absence de consultation du CE et du CHSCT sur des projets modifiant les conditions de travail ; absence de consultation du CHSCT relative aux travaux ; etc....

Ø Discriminations syndicales : Sanction prise à l'encontre d'un agent, accusé d'avoir révélé aux Représentants UGTG, la pratique de recrutements discriminatoires envers les chômeurs de Guadeloupe.

Ø Dénonciations calomnieuses orchestrées par la Direction pour faire taire les Délégués UGTG : À plusieurs reprises, des Délégués UGTG ont été convoqués à la gendarmerie pour harcèlement et cela pour des faits relevant de leurs fonctions de Représentants du personnel, pour avoir contesté et combattu les décisions illégales de la Direction (Dénonciation de la mise en danger de la santé des agents et des usagers par la mise à disposition d'une citerne d'eau souillée par la Direction).

Ø Management basé sur le copinage et les relations intimes : Curieusement, la compagne du Directeur est nommée Directrice Administrative et Financière. Ainsi, l'ordonnateur et le payeur vivent sous le même toit.

Ø Des détournements de mesures d'aides au recrutement sous fond de racisme à l'embauche et de discrimination.

Ø Des manipulations pour grossir artificiellement les chiffres des entrées en formation.

Ø Une utilisation frauduleuse des biens publics : Les véhicules de services sont utilisés par les membres de la direction comme véhicules de fonction. Tous ces faits ont été dénoncés, à plusieurs reprises, par courrier à la Direction Générale à Paris.

PAS DE RÉPONSE ! Mais devant l'ampleur du scandale, nous apprenions par mail, un matin de juillet 2018, que le Directeur aurait brusquement demandé à partir sans aucune autre explication.

L'action de l'UGTG a permis à la Direction de Pôle Emploi de regagner en crédibilité non seulement vis-à-vis des agents, des usagers mais aussi vis-à-vis des partenaires et des institutionnels.

L'UGTG réaffirme que la Direction de Pôle Emploi porte l'entière responsabilité dans la détérioration des relations sociales au sein de l'établissement pour n'avoir pas mis de l'ordre dans ses rangs.

Nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude.

Trop souvent, en Guadeloupe, ce sont ceux qui dénoncent les dérives qui sont poursuivis.

PÔLE EMPLOI estime que la Direction a été harcelé par l'UGTG, a subi des préjudices et a même entrepris des travaux pour se protéger de l'UGTG.

Ainsi, PÔLE EMPLOI réclame à l'UGTG et aux deux délégués la modique somme de 100 000 euros« au titre des risques encourus par l'Établissement au niveau de son obligation de sécurité de résultat relative à la prévention du harcèlement moral » et 10 000 euros« au titre des travaux d'aménagement en résultant. » Et 5 000 euros en application de l'article 700 du Code de Procédure.

Un racket de 115 000 euros pour tenter de faire taire des militants syndicaux et leur syndicat, véritables lanceurs d'alerte, et tout cela pour tenter de camoufler maladroitement les pratiques managériales douteuses pratiquées à PÔLE EMPLOI.

L'UGTG NE SE TAIRA JAMAIS SUR LES DISCRIMINATIONS, LES MALVERSATIONS, LES DÉRIVES ET AUTRES MAGOUILLES.

L'UGTG INVITE TOUS LES MILITANTS ET LES AGENTS À SE RASSEMBLER LE :

JEUDI 04 MARS 2021 14H30 DEVANT LE TRIBUNAL DE POINTE-A-PITRE

SENDIKALIS PA KRIMINÈL

JOU NOU KÉ MÉTÉ JOUNOU ATÈ PÉKÉ VWÈ JOU

UGTG Pôle Emploi Zabim 29 Février 2021